

Règlement Intérieur « Architecte du mouvement »

Afin de valider toutes inscriptions, l'Atelier requiert :

- La fiche d'inscription remplie et signée par l'élève ou son représentant légal.
- Le coupon d'acceptation du règlement intérieur.
- Le coupon de droit à l'image signé.
- Un certificat médical de moins de trois mois de non-contre-indications à la pratique de la danse.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.
- La totalité des chèques (ou espèces) prévus pour l'année.

Avant l'inscription, l'élève peut participer à un cours d'essai gratuit.

Les ateliers chorégraphiques durent 1 heure, et sont dispensés sur une période de 10mois, de septembre à juin, sauf vacances scolaires et jours fériés.

Les tarifs sont calculés et lissés sur le nombre de cours dispensés pendant cette période.

Les cours annulés par le professeur (maladies, cas de force majeures...) seront rattrapés pendant les vacances scolaires.

Paielement :

L'Atelier ne demande pas de frais d'inscription ni d'adhésion.

Chaque élève doit effectuer le paiement de 310 euros pour l'intégralité de l'année, en espèces ou par chèques.

En 1 fois 310 euros encaissement prévu en septembre

En 2 fois 155 euros encaissement prévu en septembre et janvier

En 3 fois 103 euros encaissement prévu en septembre décembre et avril

En 4 fois 77.5 euros encaissement prévu en septembre novembre janvier et mars

En 5 fois 62 euros encaissement prévu en septembre novembre janvier mars et mai

Carte de 10 cours d' atelier chorégraphique adulte:130 euros

Forfait à l' année atelier chorégraphique adulte+Fit and Stretch : 440 euros

Forfait à l'année Fit and Stretch seulement : 160 euros

Carte de 10 cours Fit and Stretch : 80 euros

La totalité des chèques ou espèces est attendue à l'inscription, et ne seront encaissés qu'à échéances prévues ci-dessus.

Tout abonnement n'est ni cessible, ni remboursable, sauf cas de force majeure, et à l'évaluation du professeur.

Planning :

Les cours ont lieu les jeudis soir, par tranches d'âge, suivant le planning ci-dessous :

Les jeudis soirs:

- de 17h à 18h : atelier " les petits architectes" de la petite section au cp inclus
- de 18h à 19h: atelier "les grands architectes" du CE1 au cm2 inclus
- de 19h à 20h: cours " ados contempo" collégiens
- de 20h à 21h : atelier adultes (à partir de 16ans)
- de 21h à 21h30 : Fit and Stretch

« Architecte du mouvement » ne peut recevoir plus de 30 élèves par cours.

Responsabilité :

La responsabilité de « Architecte du mouvement » ne peut être engagé en cas d'accident, blessures, ou tout autres dommages encourus ou causés par l'élève.

« Architecte du mouvement » n'est pas tenu responsable en cas de perte, vol etc... il est conseillé de ne pas porter d'objet, bijoux, vêtements etc... précieux.

Tenue

Les élèves danseront pieds nus ou en chaussettes. Ils doivent porter une tenue adaptée à la pratique de la danse : vêtements souples dans lesquels tout mouvement est possible. (Prévoir une tenue chaude pour l'hiver).

Par soucis de confort dans l'apprentissage de chacun, les élèves sont invités à être assidus et ponctuels, ainsi que respectueux et bienveillants.

Le but de « Architecte du mouvement » n'est pas l'apprentissage de la technique de la danse et de la performance physique, mais plutôt de recherches, de travail d'improvisation, de compréhension du corps, de confiance en soi, et de lâcher prise.

Les spectacles, ou galas, ne sont pas une fin en soi pour « Architecte du mouvement ». Il pourra néanmoins y avoir une participation à une éventuelle représentation, en fonction de la volonté de chaque groupe.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à l'exclusion de l'élève et ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement.

La direction de « Architecte du mouvement »

Claire Haquet Picq

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Picq' with a stylized flourish extending to the right.